

Portraits de quartiers prioritaires de Caen la mer

Glossaire

Édition 2017

OBSERVATOIRE
SOLIDARITÉS
TERRITORIALES
Décembre 2017

Les portraits de quartiers comportent 6 pages. Ce glossaire apporte des précisions sur certains indicateurs.

PAGE 1

IRIS

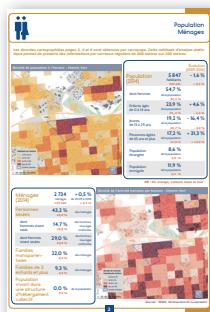
Délimité par l'INSEE, l'IRIS (Îlots Regroupés pour l'Information Statistique) constitue la brique de base statistique utilisée en matière de diffusion de données infra-communales. D'une manière générale, l'IRIS concerne des zones d'habitat de 1 800 à 5 000 habitants et peut être assimilé à un quartier. Toutes les communes de plus de 10 000 habitants sont découpées en IRIS, ainsi qu'une grande partie des communes de 5 000 à 10 000 habitants. Les statistiques sont produites à l'échelle de la commune dans les autres cas.



PAGE 2

CARROYAGE

Le carroyage est un découpage de l'espace géographique en mailles régulières de forme carrée et de taille fixe. Il s'agit ici de carreaux de 200 m de côté.



POPULATION ÉTRANGÈRE

La population étrangère regroupe les personnes ayant déclaré une nationalité autre que la nationalité française. Les étrangers devenus « français par acquisition » ne font pas partie de la population étrangère.

POPULATION IMMIGRÉE

Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France, qu'elle ait acquis la nationalité française ou non.

ACTIVITÉ HUMAINE

L'activité humaine est mesurée en totalisant la population, l'emploi au lieu de travail et le nombre d'élèves et étudiants au lieu d'études.

MÉNAGE

Un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage est composé d'une ou plusieurs personnes.

STRUCTURES D'HÉBERGEMENT COLLECTIF

Regroupent les foyers de jeunes travailleurs, les résidences universitaires, les maisons de retraite, les foyers d'hébergement pour personnes handicapées, les maisons de détention etc. Les personnes habitant dans une structure d'hébergement collectif vivent en communauté et ne sont donc pas comptabilisées avec les ménages.

PAGE 3

HABITAT COLLECTIF

Logement dans un immeuble collectif (appartement).



TAUX DE VACANCE

Part des logements inoccupés parmi l'ensemble des logements.

RÉSIDENCE PRINCIPALE

Logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Conséquence, le nombre de résidences principales est égal au nombre de ménages.

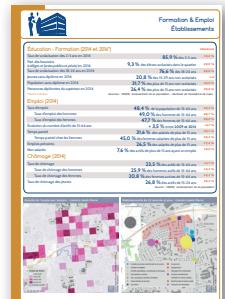
LOGEMENTS SOCIAUX

Logements locatifs sociaux construits avec des aides (avantages fiscaux, subventions publiques et prêts à taux privilégiés) pour pouvoir loger des personnes aux revenus modestes. Gérés par des bailleurs sociaux, ces logements sont souvent qualifiés de logements HLM (Habitat à Loyer Modéré) par le grand public.

PAGE 4

TAUX DE SCOLARISATION :

Part des jeunes scolarisés, d'un âge donné, parmi l'ensemble des jeunes du même âge.



PART DES BOURSIEUX

Pourcentage de boursiers parmi l'ensemble des élèves scolarisés dans les collèges et lycées du quartier.

POPULATION SANS DIPLÔME

Personnes sans diplôme et individus détenant au mieux un certificat d'études primaires ou un brevet des collèges.

TAUX D'EMPLOI

Pourcentage d'actifs ayant un emploi parmi l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans.

TAUX DE CHÔMAGE

Pourcentage d'actifs à la recherche d'un emploi parmi l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans.

L'addition du taux d'emploi et du taux de chômage donne le taux d'activité.

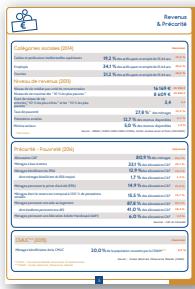
EMPLOIS PRÉCAIRES

Part des salariés intérimaires, en CDD, en contrats aidés ou en apprentissage parmi l'ensemble des salariés.

PAGE 5

NIVEAU DE VIE MÉDIAN

Le niveau de vie est égal au revenu disponible des ménages comprenant les revenus d'activités (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Le niveau de vie médian sépare la population en deux parties égales : 50 % des habitants gagnent plus et 50 % gagnent moins. Il est calculé par unité de consommation pour pouvoir comparer les ménages de tailles ou de compositions différentes.



DISPERSION DES REVENUS

Dans la distribution des revenus des habitants, le 1^{er} décile correspond au niveau de vie en dessous duquel se situe 10 % des revenus les plus faibles. Il s'agit donc de la valeur maximale du niveau de vie des « 10 % les plus pauvres ».

A contrario, le 9^{ème} décile correspond au niveau de vie au-dessus duquel se situent 10 % des revenus les plus élevés. Il s'agit donc de la valeur minimale du niveau de vie des « 10 % les plus riches ».

La dispersion des revenus est appréciée en divisant le « 9^{ème} décile » par le « 1^{er} décile ». La valeur est d'autant plus élevée que les écarts entre « les plus riches » et « les plus pauvres » sont marqués dans la population.

TAUX DE PAUVRETÉ

Le taux de pauvreté correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (exprimé en euros). Déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, le seuil de pauvreté est fixé en Europe à 60 % du niveau de vie médian.

PRESTATIONS SOCIALES

Les prestations sociales sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques (vieillesse et survie, santé, maternité et famille, perte d'emploi, difficultés de logement, pauvreté et exclusion sociale).

MINIMA SOCIAUX

Les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne ou à sa famille en situation de précarité. Ils comprennent principalement le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et le minimum vieillesse.

MÉNAGES À BAS REVENUS

Proportion de ménages, parmi les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), dont le niveau de vie est inférieur au « seuil de pauvreté ». Ce dernier est déterminé par rapport à la distribution des revenus de l'ensemble de la population (60 % du niveau de vie médian observé au niveau national).

RSA

Le revenu de solidarité active (RSA) est un dispositif visant à assurer aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenus ainsi qu'un programme d'accompagnement à l'insertion professionnelle. Le RSA est soumis à des conditions de ressources et de composition du foyer. Il concerne les demandeurs d'emploi de 25 ans ou plus, les parents isolés, les jeunes parents et les jeunes actifs de moins de 25 ans lorsqu'ils bénéficient d'une certaine durée d'activité professionnelle. Le RSA est majoré pour les parents isolés (personnes célibataires, divorcées, séparées ou veuves) assurant la charge d'un enfant né ou à naître.

PRIME D'ACTIVITÉ

Remplaçant depuis le 1er janvier 2016 la prime pour l'emploi et le RSA activité, la prime d'activité (PPA) assure un complément de revenu aux travailleurs modestes.

APL

L'Aide Personnalisée au Logement (APL) est accordée aux personnes en fonction de leurs ressources afin de les aider à payer le loyer ou le prêt immobilier de leur résidence principale.

AAH

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) permet d'assurer un revenu minimum à un adulte en situation de handicap.

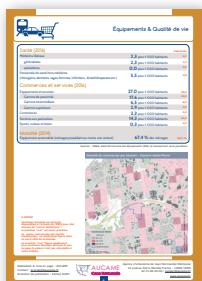
CMUC

Attribuée sous condition de résidence et de ressources, la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) est une protection complémentaire santé gratuite.

PAGE 6

COMMERCES ET SERVICES

L'INSEE identifie dans les communes et les quartiers (IRIS) les lieux d'achat de produits et de consommations de services.



Ces équipements sont classés en 3 gammes selon leur fréquence sur le territoire et la proximité du service rendu :

- gamme de proximité (les plus répandus),
- gamme intermédiaire,
- gamme supérieure (les plus rares).

Les équipements sont également répartis par nature : commerces, services aux particuliers, sports, culture et loisirs etc.

Pour le calcul des indicateurs, l'INSEE sélectionne un panel d'équipements par « gamme » et par « nature » dont la liste est détaillée dans la Base Permanente d'Équipements (BPE).

CHIFFRES-CLEFS

La plupart des définitions figurent dans la partie PORTRAITS DE QUARTIER, à l'exception des précisions suivantes :

- **RSA socle** : montant de base du RSA perçu par les bénéficiaires.
- **Taux de bas revenus déclarés** : part des ménages qui vivraient en dessous du seuil de pauvreté si elles ne percevaient pas de prestations sociales. Le calcul se fait sur la base des « revenus déclarés » (ressources mentionnées sur la déclaration des revenus).
- **Emménagés récents dans le parc social** : locataires présents dans le logement social depuis moins de 2 ans.
- **Demandeurs d'emploi de catégorie ABC** : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi tenus d'accomplir des actes de recherche positifs de recherche d'emploi.